

## CA académique de Grenoble du 21 novembre 2023

Ces premières semaines après la rentrée ont été marquées par l'effroi dans nos établissements suite à l'attentat d'Arras et la mort de Dominique Bernard. Trois ans après le sauvage assassinat de notre collègue Samuel Paty dont la mémoire nous accompagne bien au-delà des commémorations qui lui sont dues, l'école publique, laïque et ses personnels sont une nouvelle fois la cible d'actes criminels. De nombreuses voix se sont fait entendre pour saluer l'héroïsme de nos collègues de la cité scolaire à Arras, en invoquant l'idéal républicain de l'école publique et très vite, les discours se sont envolés, oubliant que nous sommes confronté-es à d'innombrables problèmes à l'image des inégalités et des tensions qui montent dans la société. Aucune réponse éducative. Aucune prise de conscience de la situation sociale.

La situation sociale continue de se dégrader. Nous continuons à subir une forte inflation avec les prix de l'alimentaire et de l'énergie qui flambent. Le pouvoir d'achat recule encore et la pauvreté augmente : 35% des gens n'ont pas les moyens de faire 3 repas par jour selon le Secours Populaire. Les associations d'aide ne peuvent répondre à la demande et sont au bord de la rupture.

### **Face à cette situation, la politique libérale de Macron est toujours plus régressive.**

Le budget de l'État enregistre une ponction de 16 milliards d'euros sur la dépense publique au détriment du logement, de l'emploi et de la santé. Le gouvernement refuse d'augmenter les APL.

La chasse aux pauvres et aux précaires s'aggrave : la « réforme » du RSA conditionne son versement à 15h de travail par semaine. Les non-recours, qui touchent déjà 35% des ayants-droits, risquent d'augmenter. « Pour favoriser la mixité sociale », Elisabeth Borne demande aux préfets de ne plus attribuer de logements sociaux dans les quartiers prioritaires de la ville aux plus précaires, aux ménages bénéficiant du Droit au logement opposable (Dalo). Pour ces familles, c'est la double peine. S'ajoute à cela l'accord signé le 13 novembre par les organisations patronales et les syndicats réformistes pour la nouvelle convention de l'assurance chômage. Le projet macroniste rebaptisant Pôle Emploi en France-Travail introduit de nouvelles régressions et des dégradations des conditions d'indemnisation.

Et pendant ce temps au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre les entreprises du CAC40 ont versé presque 50cMds d'euros à leurs actionnaires (81 Mds sur le 1<sup>er</sup> semestre). En 2022 l'URSSAF évalue à 73,7 Mds les exonérations et allègements de cotisations sociales patronales, sans aucune contrepartie.

Le projet de Loi immigration et intégration voté par le Sénat a été durci vers un contenu d'extrême-droite sur le droit des étrangers : mise en place de quotas migratoires ; durcissement du regroupement familial ; suppression de l'Aide Médicale d'État ; renforcement du contrôle de l'immigration étudiante...

Comme sur la « réforme » des retraites, le 49.3. a été utilisé sur le vote du budget de l'Etat et sur la Loi de Finances de la Sécurité Sociale au mépris de la démocratie. Les atteintes aux libertés continuent : le droit à manifester a été remis en cause lors des appels à soutenir le peuple palestinien, exiger un cessez-le-feu immédiat et la levée du blocus. Les prises de position de la majorité présidentielle continuent à jouer le jeu de l'extrême-droite, quitte à accepter la présence du Rassemblement national lors de la manifestation contre l'antisémitisme. La FSU condamne l'inaction des forces de l'ordre le 11 novembre à Lyon lors de l'attaque de l'extrême-droite contre une conférence sur la Palestine. À l'opposé, Macron et son gouvernement continuent de jouer de l'amalgame antisionisme/antisémitisme pour criminaliser des forces de gauche.

### **Fonction publique**

Lors du conseil commun de la fonction publique du 14 novembre 2023, Stanislas Guerini a refusé d'ouvrir les discussions sur les rémunérations, estimant que les mesures actées depuis 18 mois couvrent 2024, alors que tou-tes les fonctionnaires sont confronté-es à la réalité des pertes du pouvoir d'achat et que l'attractivité de tous les métiers de la Fonction publique est en berne. Ce gel annoncé du point d'indice est une provocation de plus.

L'accord interministériel sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC) s'inscrit dans un contexte de transformation libérale de la Protection sociale et de mise en œuvre de la loi de transformation sociale de la Fonction publique du 6 août 2019. Lors des discussions sur le volet prévoyance (incapacité/arrêts maladie, invalidité, décès) en 2023, le SNES et la FSU ont encore dénoncé un texte qui ne correspond pas à leurs mandats et le chantage de l'administration (exclusion du comité de suivi des organisations non-signataires et conséquences d'un accord non majoritaire). Si des améliorations ont été obtenues par la FSU pour les fonctionnaires et les contractuel-les, le découplage santé-prévoyance constitue un recul pour les actives et actifs au niveau de leur couverture. La mise en place de la PSC, très défavorable aux retraité-es, va conduire à une rupture de la solidarité intergénérationnelle. De plus, cette « réforme » risque de favoriser les assureurs privés dans le cadre d'un appel d'offres concurrentiel.

## Éducation

Le budget, non voté pour cause d'un énième recours au 49.3, prévoit 2 1993 suppressions d'emplois d'enseignant-es, dont 484 dans le second degré, qui vont encore affaiblir le service public d'Éducation. Les débats en commission ont confirmé l'hypocrisie de la majorité des député-es, annulant ces suppressions après l'attentat d'Arras, tout en sachant que le recours au 49.3 est devenu la seule méthode du gouvernement, ces mêmes député-es qui, il y a quelques semaines, insultaient les représentant-es des organisations syndicales.

**Parallèlement, notre ministre lance des sujets tous azimuts depuis la rentrée qui risquent de dégrader toujours plus l'École.**

Les annonces sur l'attractivité seraient un retour à un recrutement à bac+3, alors que toutes les études montrent que le nombre de postes, le déroulement de carrières sont des éléments essentiels de l'attractivité. Et cela, sans aucune réflexion sur la formation initiale et sur la cause du manque d'attractivité de nos métiers.

Les LDG carrière continuent d'être le reflet de ce que la loi de transformation de la fonction publique a voulu imposer, entre dénigrement des organisations syndicales et opacité. Les nouvelles modalités d'accès à la classe exceptionnelle des enseignant-es l'illustrent bien, puisqu'aucun barème n'est acté malgré les demandes des organisations syndicales et pour d'autres corps, notamment administratifs, aucun barème n'existe.

Pour pallier le manque de personnels, le rectorat de Grenoble généralise la signature de contrats sur zone de remplacement, avec le risque d'affectations lointaines et de chantage à la démission. Quant aux TZR, des IPR essaient de les affecter sur des remplacements en visio, au mépris de leur travail et des élèves, pour afficher un prof devant un écran ! Ces situations sont révélatrices des conditions de travail dans notre académie qui touchent les personnels et tous les corps. Le recours massif aux contractuel-les dans les services du rectorat et dans les EPLE, la sous-dotatation en personnel a eu des conséquences désastreuses avec des retards de transmission de contrats, des absences de paie, entraînant des situations de souffrance et de précarité intolérables, particulièrement pour les contractuel-les et les AESH qui subissent déjà des temps partiels imposés.

Le ministre s'alarme des résultats « inquiétants » en français et en mathématiques qui ressortent des évaluations nationales passées en classe de Quatrième en septembre, promettant des « mesures fortes » en décembre prochain, tout en continuant l'inflation des interventions extérieures dans le cadre des « éducations à », au détriment des heures disciplinaires. Alors que les consultations de la mission « exigence des savoirs » ont toujours cours, la solution pour « contrer cet affaissement » est toute trouvée pour le ministre : des « groupes de niveau » tout au long de la scolarité du collège en français et en mathématiques. L'autre piste envisagée par G. Attal relève de la même logique : « des parcours renforcés avec plus d'heures en mathématiques et en français pour les élèves les plus fragiles, quitte à réduire pour eux dans un premier temps le volume horaire d'autres disciplines ». Le SNES-FSU combat le projet d'une éducation au service de la performance et des résultats, et d'une école à deux vitesses qui accentuera encore les inégalités sociales.

Comme notamment dans les collèges de Savoie, la région AURA fait le choix cette année encore de baisser les subventions de fonctionnement des lycées tout en claironnant des investissements massifs (« Plan Marshall ») alors que ceux-ci sont en fait au même niveau que les mandatures précédentes. Cette baisse met en péril voire condamne purement et simplement de nombreuses activités pédagogiques et réduit drastiquement l'entretien et la maintenance des locaux dont la dégradation s'accroît et s'accélère.

Le SNES-FSU s'oppose toujours au lycée Blanquer, instrument de tri social accru dont il demande l'abandon. Il acte le report des épreuves de spécialités au mois de juin, changement de calendrier nécessaire mais pas suffisant. Il demande toujours des allègements ou aménagements des programmes d'examen pour chaque épreuve de spécialité, le retour à une épreuve unique par discipline, la transformation du grand oral en épreuve de soutenance de projet dans la voie technologique, et, dans la voie générale, en contrôle oral portant sur les mêmes attentes disciplinaires que l'épreuve écrite de spécialité.

Il dénonce l'imposition d'un stage en entreprise aux élèves de seconde (environ 28 000 dans l'académie) dès juin prochain, période où les demandeurs de "vrai" stage sont déjà très nombreux et qui sera encore un élément de ségrégation sociale supplémentaire puisqu'il est envisagé des dérogations : séjours à l'étranger pour les plus riches, SNU pour les plus pauvres. En outre la délégation des missions d'éducation à l'entreprise ne cesse d'interroger. Le SNES-FSU combat le projet d'une école au service de l'employabilité.

La réforme structurelle des lycées professionnels avec la dégradation de l'année de terminale est emblématique de ces politiques imposées contre les personnels et la réussite des élèves. Alors que la réussite et les conditions d'études des jeunes

devraient conduire l'action publique d'Éducation, c'est l'employabilité immédiate des jeunes et l'augmentation du temps hors l'école par les stages qui président les arbitrages du ministère. Cette réforme va renforcer les inégalités et organiser la ségrégation entre les élèves des milieux défavorisés et les autres. Quant aux personnels, le statut des PLP est frontalement ciblé et un vaste plan de reconversions forcées est à craindre.

## Actions

Face à ces attaques, la mobilisation des personnels continue. Si le rectorat tarde à communiquer, le ministère a annoncé que 75 % des personnels n'avaient pas pris de brique du Pacte, malgré toutes les dérives (non saturation du remplacement, missions floues...). Une majorité des personnels n'y adhèrent pas et les petits arrangements de l'institution montrent à quel point l'objectif politique a pris le pas sur les considérations pédagogiques. Le RCD est une hypocrisie et relève de la garderie. Le Pacte continue de fracturer les salles des profs et beaucoup de chefs d'établissement utilisent le Pacte comme méthode de management et mettent en place une garde prétorienne. Le SNES-FSU appelle les collègues à refuser cette politique et rappelle que le milliard doit servir à une véritable revalorisation. Pour le SNES-FSU, il faut une véritable revalorisation de nos salaires et pensions.

Il est indispensable de se mobiliser pour renforcer les collectifs au sein des établissements contre les logiques d'individualisation, en faisant adhérer nos collègues au SNES-FSU.

Les refus de soumettre aux convocations pour des visios et des formations imposées le mercredi après-midi montre que les personnels résistent aux attaques contre nos temps de travail, malgré les premières lettres de l'administration rappelant qu'il faut « se conformer aux instructions de son chef d'établissement ». Le SNES-FSU accompagne les collègues refusant ces convocations et continuera d'intervenir auprès de la rectrice, suivi par près d'un millier de collègues des collèges et lycées qui refusent cette destruction de la formation continue.

La CAA appelle les conseils d'administration des collèges et lycées à ne pas laisser passer des budgets qui acteraient une baisse de la dotation pour mettre la collectivité de tutelle face à ses responsabilités. Le SNES-FSU s'oppose à l'externalisation des agents territoriaux dans les lycées, expérimentée dans les lycées Gordini, Montesquieu et Neruda.

La réforme des lycées professionnels concerne tout le second degré. Le SNES-FSU dépose un préavis de grève pour permettre à tous les personnels de participer aux manifestations du 12 décembre. Le SNES-FSU mettra à disposition les éléments sur les enjeux de cette réforme pour informer et mobiliser les collègues pour l'avenir des collègien·nes et lycéen·nes.

La FSU est à l'initiative dans l'intersyndicale académique AESH d'une opération « carte postale » sur les conditions de travail des AESH. Le SNES-FSU relaiera cette initiative auprès de tous les personnels.

La CA académique considère indispensable qu'une journée de grève début janvier contre la politique gouvernementale, pour le service public d'éducation et la Fonction publique dans le cadre le plus large possible soit annoncée au plus vite.

La réforme de la PSC nécessite en urgence une campagne d'information et de formation des militants et des syndiqués sur son contenu, ses enjeux et ses conséquences. La prise en charge par la Sécurité Sociale à hauteur de 100% des soins prescrits, le 100 % Sécu, est un objectif atteignable à condition de donner corps à cette revendication, de la porter auprès des personnels de manière volontariste et de la faire partager concrètement. Le SNES-FSU doit s'y engager. Les futur·es retraité·es, aux pensions déjà amputées par la réforme scélérate, les verront encore diminuées lors du passage à la retraite avec des cotisations santé augmentant jusqu'à 175 %.

Après le succès de la journée d'action des retraité·es le 24 octobre, la campagne de signature de la pétition sur l'augmentation immédiate de 10 % des pensions de retraite jusqu'à Noël, afin d'interpeller les député·es et sénateur·trices sur nos revendications de revalorisation des pensions, mais aussi sur l'utilisation systématique du 49-3 qui porte atteinte à la démocratie.

La CA académique appelle à participer aux initiatives et manifestations demandant un cessez-le-feu immédiat, en soutien au peuple palestinien et une paix juste et durable qui ne pourra être obtenue que par la reconnaissance de l'Etat de Palestine, l'ouverture de négociations en vue d'un accord de paix permettant à chacun des peuples de disposer de son propre Etat, et aux Palestiniens d'exercer leur droit à l'autodétermination, l'arrêt de la colonisation et le démantèlement des colonies, la fin de l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza.

## **Le 25 novembre : pour éradiquer les violences faites aux femmes**

En ce 25 novembre 2023, journée internationale contre les violences faites aux femmes, la FSU rappelle qu'elles sont l'une des violations des droits humains les plus répandues dans le monde. Les violences sexuelles et sexistes traversent toutes les sociétés, les classes sociales, tous les espaces (le privé, le travail, l'école...) et sont systématiquement exacerbées dans les pays en conflits armés où les viols et les meurtres de femmes deviennent des armes de guerre. La FSU exprime sa solidarité avec les femmes palestiniennes et israéliennes victimes d'un conflit sanglant sans précédent, les femmes ukrainiennes et russes qui subissent les effets dramatiques d'une guerre d'occupation, les femmes afghanes dont les droits les plus élémentaires sont bafoués, les femmes iraniennes et kurdes qui se soulèvent pour leur liberté, les femmes du Haut-Karabach et plus largement avec les femmes du monde entier qui résistent et luttent pour des sociétés justes, égalitaires et démocratiques.

Avec 844 féminicides depuis 2017 et plus de 97 000 viols recensés chaque année dont 8 000 sur les lieux de travail, la France n'est pas épargnée par ce fléau. Ces violences sexistes et sexuelles ne sont pas une fatalité. Des lois existent qui obligent les employeurs publics et privés à protéger les victimes, cependant, faute de politiques volontaristes et de moyens financiers ambitieux, elles ne sont pas appliquées. Alors qu'au moins 3 milliards d'euros seraient nécessaires pour mener une politique ambitieuse, la France ne dépense que 184 millions d'euros – ce qui constitue son plus petit budget.

L'année 2023 est particulière dans la Fonction publique car c'est l'heure des bilans des premiers plans d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Si l'impulsion a été donnée dans tous les ministères et si l'axe 5 relatif aux violences sexistes et sexuelles fait partie des axes les plus travaillés, force est de constater que le chemin est encore long pour que chaque agente victime soit véritablement accueillie et accompagnée par son administration. Dans notre académie, aucun bilan n'est présenté et aucune donnée communiquée. Il a fallu une détermination sans faille des militantes de la FSU pour obtenir un dispositif de recueil et d'accompagnement des situations de violences sexistes et sexuelles (cellules d'écoute) dans tous les ministères et que les violences conjugales y soient intégrées. Mais, faute de moyens et de volonté politique ces dispositifs restent encore trop souvent au stade embryonnaire ne bénéficiant pas tous d'une grande campagne nationale pour les populariser auprès des agent.es.

Parce que la lutte contre les violences faites aux femmes est un engagement fort du syndicalisme la FSU ne lâchera pas et continuera d'exiger des moyens ambitieux pour éradiquer ce fléau au travail comme ailleurs. Elle exige de la transparence dans le traitement des dossiers de victimes en intégrant les représentant-es VDHA (violence, discrimination, harcèlement, agissement sexiste) aux décisions prises et aux orientations stratégiques, en leur donnant des moyens de mener à bien leur mission syndicale. La FSU demande des campagnes de sensibilisation et d'information sur tous les lieux de travail. Le jour de carence pour les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles dont les violences intrafamiliales doit être abrogé. Des logements d'urgence et d'autres pérennes doivent être réservés pour les victimes et des droits nouveaux en termes d'accompagnement social et professionnel doivent être mis en œuvre.

Dans le contexte international dramatique où les femmes paient le plus lourd tribut des guerres et des extrémismes religieux, où les politiques menées engendrent toujours plus d'inégalités et de ressentiment, faisant la part belle aux extrêmes droites, où la lutte contre les violences faites aux femmes est insuffisante, freinée par les employeurs eux-mêmes et sous-financée, la CA académique du SNES-FSU appelle à participer massivement aux cortèges de la FSU dans les manifestations unitaires du 25 novembre aux côtés des organisations syndicales, féministes et politiques.

*Textes adoptés à l'unanimité des 24 présent-es*